

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLITAINES

ARRÊTE

Le Président de Limoges Métropole

du 22 décembre 2023

Parlant, déléguant, de signature à **M. Stéphane BERNARD**, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables, à **M. Raphaël FILLIOT**, Chef de service études opérationnelles au sein du Pôle espace public et mobilités durables et à **Mme Laurence PARIZIN**, Directrice générale des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables à Limoges Métropole.

N° 24682

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions du Chapitre 1, 228-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Stéphane BERNARD, Directeur de l'ingénierie de l'espace public au sein du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'attribution des marchés publics de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- Tout acte de commande, le compris sous le sigle d'OPCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la loi n° 2015-912 du 22 août 2015 de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- Décisions matérielles et financières tout dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- Attributions de service fait et autorisations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travail) d'un prestataire relevant de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'ingénierie de l'espace public.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'ingénierie de l'espace public n'entraînant pas d'engagement supplémentaire notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.

ARTICLE 2 - En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Stéphane BERNARD, délégation de signature est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes termes et conditions à :

- Monsieur Raphaël FILLIOT
- Madame Laurence PARIZIN

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane BERNARD, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023

 **ARR_SIGN_24682_BERNARD.pdf**
(.pdf, 154,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**